



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE – ARRONDISSEMENT D'ETAMPES – CANTON DE MEREVILLE

MAIRIE D'ANGERVILLE

Tél. 01.64.95.20.14
Fax. 01.64.95.20.99

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 JUIN 2014 PROCES-VERBAL

L'an deux mille quatorze, le vingt cinq juin, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente Guy Bonin, en séance publique, sous la présidence de M. Johann MITTELHAUSSER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Frédérique SABOURIN-MICHEL, Mme Tiphanie LE VEZU, Mme Christel THIROUIN,
M. Patrick BRUNEAU, Mme Patricia AMBROSIO-TADI, M. Cédric CHIHANE, M. Jacques DRAPPIER,
M. Samir AISSANI, Mme Véronique LATOUR, M. Pierre BONNEAU, Mme Barbara BERTHEAU,
M. Alain LAJUGIE, M. Daniel PLENOIS, Mme Corinne DUMENOIR, M. Harry FRANCOISE,
Mme Claire LECONTE, M. Pascal MABIRE, Mme Naïma SIFER, M. Bruno COUTTE,
MME Liliane BRUNIAUX, M. Yves GUESDON, M. Franck THEVRET, Mme Malika AJDAL.

ABSENTS EXCUSES :

M. Dominique VAURY qui donne pouvoir à M. Johann MITTELHAUSSER
MME Nathalie MARCHAND qui donne pouvoir à MME Tiphanie LE VEZU
MME Isabelle GAILLARD qui donne pouvoir à MME Véronique LATOUR

M. Jacques DRAPPIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire a indiqué que chaque membre est invité à compléter l'imprimé qui se trouve à sa disposition et à lui remettre ce document en fin de séance afin d'acter, conformément aux dispositions du règlement intérieur approuvées le 3 juin dernier, la transmission des documents qui leur sont destinés par voie dématérialisée.

Ensuite, M. le Maire a informé l'assemblée que conformément à son engagement annoncé lors de son élection, il a démissionné du poste qu'il occupait au Ministère des Finances pour se consacrer sur un temps plein à son mandat de Maire. Cette situation prendra effet à compter du 30 juin 2014.

Après avoir constaté que la condition de quorum était atteinte, M. le Maire a proposé de passer à l'ordre du jour qui est le suivant :

- 1°/ - Approbation du précédent procès-verbal
- 2°/ - CCESE – Mise en accessibilité de la mairie avec création d'un bâtiment de liaison
- 3°/ - Budget Communal 2014 – Décision modificative N°1
- 4°/ - Emplois saisonniers – création de deux postes d'adjoint d'animation à temps non complet (en lieu et place du poste instauré précédemment sur un temps plein)
- 5°/ - SICTOM D'AUNEAU – Rapport d'activités 2013
- 6°/ - Divers

2014 – 05 -01

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

Après que M. le Maire ait apporté la réponse à la question de M. COUTTE relative la mise en ligne du procès-verbal du conseil municipal du 3 Juin 2014 sur le site de la mairie alors que ce dernier n'est approuvé qu'aujourd'hui,

L'assemblée a approuvé à l'unanimité le procès-verbal de cette réunion.

2014 – 05 – 02

**CCESE – MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE
AVEC CREATION D'UN BATIMENT DE LIAISON**

M. le Maire rappelle que par délibération du 13 avril 2013, le Conseil Communautaire de la CCESE a reconduit le dispositif des aides communautaires d'aménagement et de développement permettant de réaliser un programme d'actions concourant à l'aménagement, à l'équipement des infrastructures des communes et à leur rénovation.

Considérant que la commune d'Angerville peut prétendre à une aide de 44 665.00 € au titre des années 2013, 2014 et 2015.

Au vu de l'estimation globale des travaux portant sur la mise en accessibilité de la mairie avec la création des bâtiments de liaison, il invite l'assemblée à approuver le plan de financement de cette opération et à l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès de la CCESE.

Vu le projet de financement décomposé comme suit :

| PROJET | COUT HT | PART. ETAT | | PART. CCESE | | PART. COMMUNE |
|---|------------|------------|--------|-------------|-----------|------------------|
| | | TAUX | SUB | TAUX | SUB | |
| MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE AVEC CREATION D'UN BATIMENT DE LIAISON | 726 495.00 | 7.20% | 52 275 | 6.15% | 44 665.00 | 629 555.00 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

. **AUTORISE à l'unanimité** M. le Maire d'engager toutes les démarches en vue de présenter une demande de subvention auprès de la CCESE à hauteur de 44 665.00 € afin de financer l'opération de mise en accessibilité de la mairie avec création d'un bâtiment de liaison

. **APPROUVE à l'unanimité** le plan de financement tel que présenté ci-dessus

. **AUTORISE à l'unanimité** M. le Maire à signer le contrat relatif aux aides communautaires d'Aménagement et de Développement accordées par la CCESE.

2014 – 05 – 03
BUDGET COMMUNAL 2014 – DECISION MODIFICATIVE N°1

M. le Maire donne la parole à Mme Patricia AMBROSIO-TADI qui indique que des crédits supplémentaires doivent être ouverts sur l'opération 25 sur laquelle sont imputés les travaux de mise en accessibilité de la mairie avec la création d'un bâtiment de liaison.

Au vu des modifications apportées au projet initial et de l'estimation faite prenant en considération la création de bureaux à l'étage et l'agrandissement du bâtiment à créer, de la chaufferie qui prendra en considération le raccordement futur des bâtiments annexes, de l'ascenseur avec ouvertures latérales permettant de desservir deux niveaux, de l'impact induit sur tous les corps de métiers, sans oublier la hausse de la TVA, il est donc nécessaire d'ouvrir les crédits nécessaires pour pourvoir au financement de cette opération.

Afin de respecter l'engagement de réaliser ces travaux sans appel à l'emprunt, les crédits supplémentaires sont repris sur plusieurs opérations et une subvention a été sollicitée auprès de la CCESE à hauteur de 44 665.00 €.

A l'issue de cet exposé, MME AMBROSIO-TADI a procédé à la présentation de la décision modificative N°1 qui se présente comme suit :

| OPERATIONS | DEPENSES | RECETTES |
|--|---------------|---------------|
| NON AFFECTEE | | |
| 1388 R - SUBVENTION AUTRES | | 44 665 |
| OPERATION 19 - VOIES ET RESEAUX | | |
| 2315 D - voies et réseaux | -20 000 | |
| OPERATION 20 - RUE DE DOURDAN | | |
| 2151 D - Réseaux de voirie | -31 400 | |
| OPERATION 21 - AVE DE PARIS | | |
| 2151 D - Réseaux de voirie | -22 800 | |
| OPERATION 25 -SERVICES ADMINISTRATIFS | 280 750 | |
| OPERATION 39 - RUE DE LA GARE | | |
| 2151 D - Réseaux de voirie | -17 800 | |
| OPERATION 43 -RESERVES AMGT ZAC | | |
| 2151 D - Réseaux de voirie | -144 085 | |
| | | |
| | 44 665 | 44 665 |

A l'issue de cet exposé, M. le Maire a invité l'assemblée à approuver la décision modificative N°1 telle que présentée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

. **APPROUVE, à l'unanimité,** la décision modificative N°1 telle que présentée ci-dessus

2014 – 05 – 04
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Maire rappelle que lors du précédent conseil municipal, l'assemblée délibérante a approuvé la création d'un poste saisonnier d'adjoint d'animations à temps complet.

Suite aux entretiens qui ont eu lieu pour procéder au recrutement d'un agent, M. le Maire indique qu'il est nécessaire de reprendre l'institution de ce poste en vue d'instaurer, conformément à la proposition de la Commission « Jeunesse », un poste d'adjoint d'animation à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 20 heures en remplacement du poste saisonnier prévu sur un temps plein, ce pour une durée de 3 mois à compter du 1^{er} juillet 2014.

Il invite l'assemblée à délibérer pour approuver cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

. **APPROUVE, à l'unanimité,** la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet d'une durée de 20 heures à compter du 1^{er} juillet 2014 pour une durée de 3 mois.

2014 – 05 - 06
PROPOSITION DE MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE
SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISS
MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- De 11 milliards d'euros progressivement jusqu'à 2017,
- Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune d'Angerville rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le «bien vivre ensemble »
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la Commune d'Angerville estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour ces raisons que la Commune d'Angerville soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des charges de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales

Le Conseil Municipal APPROUVE la motion proposée par M. le Maire.

| |
|---------------|
| DIVERS |
|---------------|

CITY STADE

Afin de poursuivre les démarches lancées en vue de procéder à la création d'un city-stade qui sera implanté dans la réserve foncière située dans le Parc de l'Europe, M. le Maire sollicite l'avis de l'assemblée sur le choix de la couleur de cette structure.

Il propose de s'orienter vers une couleur « verte », identique à celle du mobilier urbain déjà mis en place sur la commune afin de respecter une homogénéité des coloris et assurer une bonne intégration environnementale du projet dans le site.

Les membres de l'assemblée ont approuvé cette proposition.

DELEGATIONS

Dans le cadre des délégations qui ont été accordées à M. le Maire, les décisions suivantes ont été prises :

2014 – 015 : TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE – CABINET NEB ARCOPI – MISSION SECURITE PROTECTION SANTE –9 850.00 € HT soit 11 820.00 € TTC.

2014 – 016 – CONTRATS 2014 - ENTRETIEN TOITURES TERRASSES POUR ECOLE ELEMENTAIRE – ECOLE MATERNELLE – CENTRE SOCIO-CULTUREL ET SPORTIF – DBS ENTREPRISE
CENTRE SOCIO-CULTUREL : 285.00 € HT soit 342.00 € TTC
ECOLE MATERNELLE – ELEMENTAIRE : 1 295.00 € HT soit 1 554.00 € TTC.

2014 – 017 – CONTRAT DE VERIFICATION PONCTUELLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES – GAZ – COMBUSTIBLES DE LA PMI – 4 RUE DE L'EGLISE :
INSTALLATION ELECTRIQUE : 220.00 € HT soit 264.00 € TTC
INSTALLATION GAZ : 180.00 € HT soit 216.00 € TTC

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire a levé la séance.

ANGERVILLE, le 25 juin 2014

Le Maire

Johann MITTELHAUSSER

